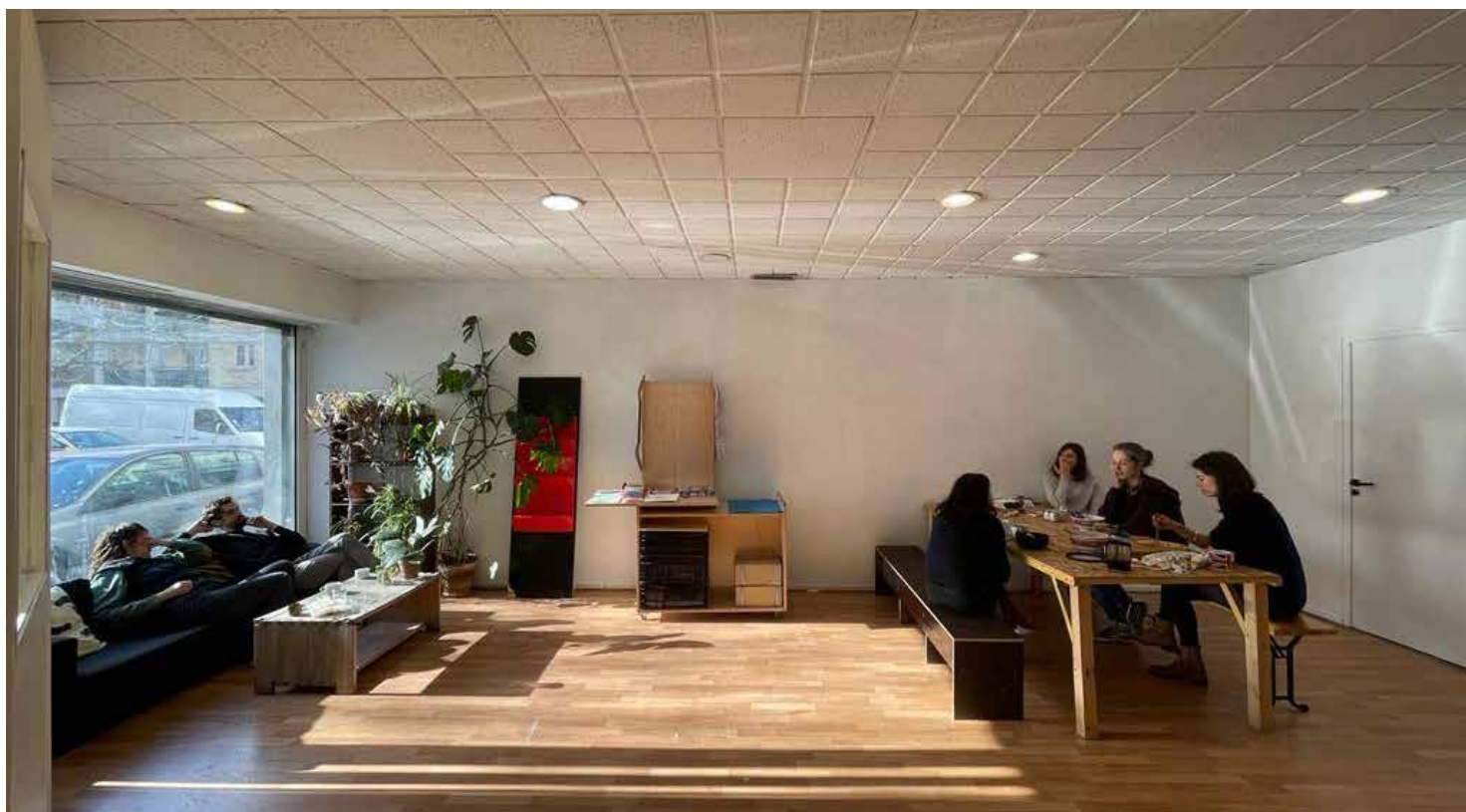


APPEL À PROJETS

résidences ateliers 4 mois
Porte de Bagnolet
artistes - créateurs·trices

27-31 RUE JOSEPH PYTHON
TZARA
7 5 0 2 0



Crédit photo : Livia Saavedra

Afin de soutenir le développement de projets artistiques et associatifs à Paris, dans le contexte d'un foncier rare et cher, le collectif Curry Vavart œuvre pour la création d'espaces de travail artistique temporaires et mutualisés. Le collectif Curry Vavart est constitué en association, il compte environ 100 bénévoles et près de 10 000 membres et sympathisants.

Dans le cadre de la charte pour l'occupation transitoire des locaux vacants à Paris, initiée par la ville de Paris et ses partenaires, notamment les bailleurs sociaux parisiens, le collectif artistique Curry Vavart a l'opportunité d'investir jusqu'à fin 2023 un local de la RIVP en partenariat avec GIE Paris Commerces et la mairie du XX^e arrondissement.

Le Tzara est situé au 27-31 rue Joseph Python dans le XX^e arrondissement de Paris. Des espaces de travail accessibles financièrement sont proposés à des artistes et des associations, au sein d'un local situé en rez-de-chaussée, bénéficiant d'une vitrine sur la rue et d'un lieu dédié aux expositions.

Les résidents ont également accès aux ateliers – bois, sérigraphie, métal, céramique, gravure, labo photo, salles de répétition – des autres lieux du collectif (Villa Belleville, Shakirail, TDI).

LE TEMPS D'UN ATELIER

Programme d'urbanisme transitoire abordable et animations de quartier





ATELIER TEMPORAIRE POUR ARTISTES, CRÉATEUR·TRICES

Deux bureaux disponibles
de 10 m² chacun

sans lumière directe

ADRESSE LE TZARA
Quartier Python-Duvernois
Espace temporaire du collectif Curry Vavart
27—31, rue Joseph Python
75020 Paris

DURÉE 4 mois

PÉRIODE D'ACCUEIL PROPOSÉE
du 1^{er} septembre
au 31 décembre 2022

PRIX 70 Euros / mois

ESPACE
Un bureau d'environ 10 m² dans un
espace collectif de 250 m² au total,
occupé par une équipe d'une quin-
zaine de résidents.

DATE LIMITE CANDIDATURE
10 juillet 2022



PROFIL DES CANDIDAT•ES

Le programme d'accueil s'adresse à tou•tes les artistes, sans limite d'âge, qui peuvent témoigner d'un parcours professionnel artistique et d'une volonté de s'impliquer dans la vie du quartier.

La pratique de l'artiste sélectionné•e ne devra pas produire de poussière ou dégager de produits toxiques.

En vue d'une restitution collective, nous invitons les artistes à explorer la thématique de l'empreinte.

CONDITIONS D'ACCUEIL

L'artiste s'engage par une convention qui fixe la nature de l'accompagnement proposé, la durée de l'accueil et le montant de la participation aux frais mensuels de 70 € :

- à occuper régulièrement et activement son espace de travail.
- à se rendre disponible pour des temps d'échange, de rencontre et de production artistique avec le quartier et ses habitants (portes ouvertes, ateliers ponctuels, à titre indicatif 1,5 jours/mois minimum).
- à clôturer la résidence par une restitution qui peut prendre différentes formes (événement, exposition, atelier, production, performance, rencontre).
Cette forme de présentation sera à définir dans la candidature.
- à verser le montant de la participation aux frais au début de chaque mois.

DOSSIER DE CANDIDATURE

- des visuels (dans la limite de 15 pages en format pdf max 10 Mo)
- un texte de présentation du projet (10 lignes max), avec, s'il y a lieu, dates d'expositions à venir ou projets en cours
- un CV complet du candidat

ENVOI DES DOSSIERS

Les dossiers doivent être envoyés impérativement avant le 10 juillet 2022 par mail à l'adresse suivante :

tzara.curryvavart@gmail.com
(préciser dans l'objet du mail : Résidence TZARA).

La commission de sélection se réunira début juillet pour une entrée dans l'atelier le 1^{er} septembre 2022.



Crédit photo : Livia Saavedra

Pour tous renseignements supplémentaires
et envoi des dossiers :
tzara.curryvavart@gmail.com

@le.tzara

www.curry-vavart.com

@curryvavart